

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Saverne
COMMUNE DE SOMMERAU

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°1 / 2023 EN DATE DU 09 FEVRIER 2023 A 19H

Nombre de conseillers élus : 23
 Nombre de conseillers en fonction : 23
 Quorum : 12
 Nombre de conseillers présents en séance : . 16 Nombre de Votants : 19 dont 3 procurations (points 1 et 2)
 Nombre de conseillers présents en séance : . 17 Nombre de Votants : 20 dont 3 procurations (à partir du point 3)
 Nombre de conseillers présents en séance : . 18 Nombre de Votants : 21 dont 3 procurations (à partir du point 4)

Date de convocation : 25 janvier 2023 par le maire LORENTZ Bruno
 Date de publication sur le site internet communal 16 février 2023
 Date affichage liste des délibérations : 16 février 2023
 Date de transmission au contrôle de légalité : 16 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf février à dix neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, à Allenwiller, salle de la mairie, sous la présidence de LORENTZ Bruno, Maire.

Étaient présents :

LORENTZ Bruno	Maire
HEIM Claude.....	1 ^{er} adjoint et maire délégué de Birkenwald – <i>entré au point 3</i>
JAEGER Jacqueline.....	2 ^{ème} adjointe et maire délégué d'Allenwiller
AUER Maurice.....	5 ^{ème} adjoint et maire délégué de Salenthal
ANTONI Cathy	4 ^{ème} adjoint
ANDRES Jean-Jacques	Conseiller municipal
BART-HECKENBENNER Aurélie	Conseillère municipale
BRUNNER Bruno	Conseiller municipal
FRIEDRICH Jean-Louis.....	Conseiller municipal
GUNTHNER Patricia	Conseillère municipale
GUTH Julien.....	Conseiller municipal
HUFSCMITT Nancy	Conseillère municipale
KIEFFER Josiane	Conseillère municipale – <i>entrée au point 4</i>
LORENTZ Béatrice.....	Conseillère municipale et Maire délégué de Singrist
PAULEN René.....	3 ^{ème} adjoint
RENAULT Stéphane	Conseiller municipal
ROTH Larissa	Conseillère municipale
SCHALL Véronique	Conseillère municipale

Absent(s) excusé(s) :

DE LA HOGUE Arnaud	Conseiller municipal (procuration à HUFSCMITT Nancy)
FRIEDERICH Vanessa.....	Conseillère municipal (procuration à LORENTZ Béatrice)
JOCQUEL Julien	Conseiller municipal
MOEBEL Christelle	Conseillère municipale
OSTERMANN Céline	Conseillère municipale (procuration à RENAULT Stéphane)

Absent(s) non excusé(s) : -----

Assistaient en outre à la séance :

KALCK Pascale.....	Attachée Territoriale Principale
RIEHL Aurélie.....	Adjointe administrative

Secrétaires de séance : GUTH Julien et KALCK Pascale

Ordre du jour :

- 1°) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2°) Adoption Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 29 novembre 2022
- 3°) Vente d'un terrain communal à Salenthal
- 4°) Location logement communal
- 5°) Location salles
 - a. Salle Festmatt de Singrist
 - Demande de réduction de tarif
 - Tarif pour consommation eau
 - b. Salle La Waldbuhn Allenwiller – précision sur délibération
- 6°) Ressources Humaines – Création poste
- 7°) Concours décoration de Noël 2022 – Choix du « grand » gagnant
- 8°) Festivités « Fête Nationale » - modalités d'organisation
- 9°) Fête des Aînés 2023 – modalités d'organisation
- 10°) Urbanisme Informations
- 11°) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire
- 12°) Informations diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19 H, salue les membres présents et donne lecture des procurations.

Il informe le conseil municipal qu'il retire le point 4. « Location logement communal » compte tenu de l'absence de demande.

DCM 2023-01 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, GUTH Julien et KALCK Pascale sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour :..... unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2023-02 : Adoption Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 29/11/2022

Point 2

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29/11/2022 transmis aux Conseillers avant la réunion est soumis à l'assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29/11/2022 est approuvé.

Pour :..... unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

M. l'Adjoint HEIM Claude entre en séance.

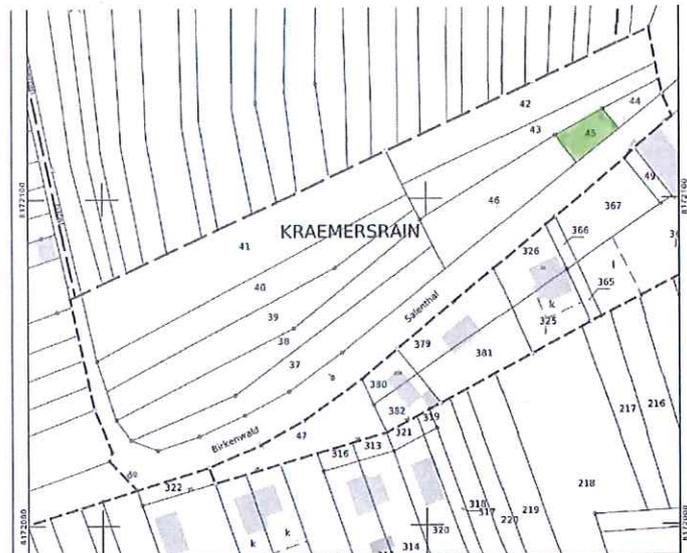
DCM 2023-03 : Vente d'un terrain communal à Salenthal

Point 3

Rapporteur : Bruno LORENTZ

La commune a été saisie, par la Sté AMIRAL d'Entzheim d'une demande de vente d'un terrain communal cadastré comme suit :

Commune de Sommerau – Préfixe 431 Salenthal
Section 1 Parcelle 45 d'une superficie de 1,52 ares (situé en Zone AU)



Le conseil municipal est appelé à en délibérer et à autoriser le maire, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à cette vente (promesse de vente, acte...). L'ensemble des frais seront à la charge de l'acquéreur.

Décision du Conseil municipal

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de vendre à la société AMIRAL d'Entzheim la parcelle cadastrée :

Commune de Sommerau – Préfixe Salenthal
Section 01 N°45 surface 1,52 ares
au prix de 2 000 € (deux mille euros) l'are
soit 3 040 € (trois mille quarante euros) la parcelle

selon les conditions prévues dans la promesse unilatérale de vente

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférant à cette vente (promesse unilatérale, PV arpentage, acte de vente notarié à intervenir...)

Tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Pour : 17

Contre : 2 – DE LA HOGUE Arnaud (par procuration), HUFSCMIIT Nancy

Abstention : 1 – BART-HECKENBENNER Aurélie

Mme la Conseillère KIEFFER Josiane entre en séance.

DCM 2023-04 : Location logement communal

Point 4

Point retiré de l'ordre du jour à l'ouverture de la séance.

DCM 2023-05 : Location Salles

DCM 2023-05.01 : Salle Festmatt Singrist

DCM 2023-05.01.01 : Demande de réduction de tarif

Point 5.1.1.

Rapporteur : René PAULEN

La commune a été saisie, par Mme HAUTEM Ingrid, d'une demande de réduction d'un tarif de location de la salle Festmatt de Singrist en raison d'une défaillance technique du chauffage, le WE du 17-18 décembre 2022.

Décision du Conseil municipal

Après avoir entendu les explications de M. PAULEN et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, à M. HAUTEM Ingrid, à titre exceptionnel une réduction de 150 € - cent cinquante Euros pour la location de la salle Festmatt (WE du 17/18 décembre 2022). M. le Maire est autorisé à émettre les pièces comptables adéquates (article 673 : titre (N°501) annulé sur exercice antérieur).

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2023-05.01.02 : Tarif pour consommation Eau

Point 5.1.2.

Rapporteur : René PAULEN

Suite à l'installation d'un compteur d'eau dans le local technique, à la Salle Festmatt de Singrist, le Conseil est appelé à fixer un tarif pour la facturation de l'eau lors de la location de la salle.

Décision du Conseil municipal

Après avoir entendu les explications de M. PAULEN et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 6 € (six) TTC le prix du m3 d'eau lors de la location de la salle Festmatt de Singrist (délibération applicable immédiatement).

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2023-05.02 : Salle La Waldbuhn Allenwiller – Précision sur délibération

Point 5.2.

Rapporteur : Jacqueline JAEGER

Une précision est à apporter à la délibération du 29/11/2022 – point 2022-78.3.1. en ce qui concerne les tarifs aux Associations de Sommerau. En effet il y a lieu de lire :

TARIFS ASSOCIATIONS DE SOMMERAU (le siège doit être fixé dans la commune)

Manifestation gratuite :

Jour de mise en place :	Frais d'électricité et d'eau – idem tarifs aux particuliers
Par jour de festivité :	Frais d'électricité et d'eau – idem tarifs aux particuliers

Manifestation payante :

Jour de mise en place :	50 € (y compris frais d'électricité et d'eau)
Par jour de festivité :	150 € (y compris frais d'électricité et d'eau)

Scénographie : 150 € mais utilisation impérative par un « professionnel »

Frais de chauffage par jour : 80 €

Les forfaits nettoyage complémentaire seront identiques aux tarifs des particuliers.

Il sera également demandé une aide pour l'installation et le rangement de la tribune le cas échéant

Les autres conditions de la délibération demeurent inchangées.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2023-6 : Ressources humaines

DCM 2023-6.1. : Ressources humaines – Création de poste

Point 6.1.

Rapporteur : LORENTZ Bruno

Actuellement un poste de secrétariat de la mairie est occupé (via une convention avec la Comcom du pays de Saverne) pour des personnes en CDD successifs depuis plus de 3 ans. La commune n'a donc aucune vision sur l'avenir dans l'organisation de certaines missions. En outre, suite au recrutement du nouveau coordonnateur des services techniques, certaines tâches administratives devront sans doute être réalisées par le secrétariat (arrêté, ...). Aussi, il est important que ce poste relève directement d'une gestion communale.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif pour pérenniser le suivi des certaines missions communales.

Décision du Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le tableau des effectifs

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide :

- a) la création d'UN emploi permanent d'adjoint administratif territorial CONTRACTUEL – relevant de la catégorie hiérarchique C - en vertu de l'article L332-14 (anc L 3-2) (Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 16 mai 2023.
- b) d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets respectifs
- c) d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

M. le Maire est autorisé à déterminer le niveau de recrutement et la rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. Néanmoins, la rémunération sera limitée au dernier indice du grade de référence.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2023-6.2. : Ressources humaines – Tableau des effectifs

Point 6.2.

Le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services est fixé comme suit au 16 mai 2023 (tous les postes ne sont pas nécessairement pourvus) :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière : Technique		
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	1 à raison de 35/35 ^{ème} 1 à raison de 35/35 ^{ème} 1 à raison de 15/35 ^{ème} 1 à raison de 6/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 35/35 ^{ème} 1 à raison de 35/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 35/35 ^{ème} 1 à raison de 35/35 ^{ème}
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 35/35 ^{ème}

	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 35/35 ^{ème}
Filière : Médico-sociale		
ATSEM	Agent spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2 ^{ème} classe	1 à raison de 24,50/35 ^{ème} 1 à raison de 24,75/35 ^{ème}
	Agent spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{ère} classe	1 à raison de 24,5/35 ^{ème}
Filière : Administrative		
Adjoint administratif	Adjoint administratif	1 à raison de 35/35 ^{ème}

DCM 2023-7 : Concours de décoration de Noël 2022 – Choix du « super » gagnant de Sommerau

Point 7

Rapporteur : Jacqueline JAEGER

Suite à l'organisation d'un concours de décoration de Noël en décembre 2022, le gagnant de chaque commune déléguée a été choisi à savoir :

Allenwiller : M. et Mme MARTZOLFF Jacky et Christiane, 25A rue de la Bergerie
 Birkenwald : M. et Mme BOUVIER Thierry et Nathalie, 3 rue des Champs
 Salenthal : M. et Mme LACROIX Thierry et Sandra, 14 rue des Jardins
 Singrist : M. et Mme JUPILLAT Didier et Belinda, 19 rue du Gal Leclerc

Ils seront destinataires d'un bon-repas de 50,- € (cinquante euros) valable auprès de l'une des cinq enseignes de la commune (Le Traiteur de la Sommerau a fait savoir qu'il n'acceptait plus les bons-cadeau compte tenu de la procédure (pourtant identique pour tous les fournisseurs de la commune) pour le paiement).

Il y a lieu maintenant de désigner le « super » gagnant qui se verra offrir un bon d'achat de 100,- € valable au magasin Leclerc de Marmoutier.

Les photos sont visionnées. Il est mis au vote le choix du « super » gagnant.

Décision du Conseil Municipal

M. et Mme LACOIX Thierry et Sandra de Salenthal se verront donc, en outre, remettre un bon d'achat d'une valeur de 100,- €. (cent euros) valable au magasin Leclerc à Marmoutier.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023 (article 65132)

Il est également acté que les « gagnants » ne pourront plus concourir pendant deux ans.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2023-8 : Festivités « Fête Nationale »

Point 8

Rapporteur : JAEGER Jacqueline

Après en avoir délibéré, les modalités d'organisation des festivités du « 14 juillet 2023 » sont arrêtées comme suit :

- Quand ? : Jeudi 13 Juillet 2023 sous forme de soirée dansante
- Où ? : Salle La Waldbuhn à Allenwiller
- Animation ? Orchestre « Les Libertys » - coût 460 € (pris par la commune)
- Habitants de Sommerau : Une brioche « 14 juillet Wegge » sera distribuée aux enfants de 0 à 14 ans inclus et domiciliés dans la commune (présents à la cérémonie), aux conseillers municipaux et au personnel. Un portage à domicile aura également lieu le 14/07/2023 pour toutes les personnes de 65 ans et plus.

Attention changement du prestataire à prévoir car cessation d'activité du prestataire historique.

- Petite restauration : tartes flambées ? et tarif boisson ou gratuité : seront à organiser via le canal associatif

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023 (article 6232 – Fête et cérémonies).

- Il sera remis aux jeunes ayant obtenu leur « Brevet de collèges » un bon « culture » d'une valeur de 25 € (vingt cinq euros) à valoir dans des commerces de proximité – il en 2022, 7 bons sur 22 n'ont pas été utilisés.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget primitif 2023 (article 65132 – prix).

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2023-9 : Fête des Aînés – modalités d'organisation

Point 9

Rapporteur : LORENTZ Bruno

M. le Maire rappelle :

- qu'en 2021, compte tenu de l'impossibilité d'organiser sous leurs formes habituelles et traditionnelles (repas) les fêtes des aînés de la commune et afin de soutenir l'activité économique du territoire, il avait été décidé d'offrir un bon-repas de 25 € à toutes les personnes de 65 ans et plus :
- qu'en 2022, il avait été décidé de laisser le choix aux participants et donc de maintenir les deux systèmes (repas ou bon d'achat) nonobstant l'organisation administrative et l'absence de convivialité pour les bons repas.

Il y a lieu de fixer les modalités d'organisation pour 2023.

Décision du Conseil municipal :

Afin d'organiser un moment de convivialité très important pour les aînés
Mais compte tenu du succès des bons d'achat en 2021 et en 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, pour 2023, de laisser, comme en 2022, le choix aux participants et donc de maintenir les deux systèmes :

- Organisation d'un repas en commun à Allenwiller Salle La Waldbuhn le Dimanche 15 Octobre 2023 (personnes de 65 ans et plus et les conjoints)
- Distribution d'un bon d'achat d'une valeur de 25 € (validité : 19/11/2023) (personnes 65 ans et plus) valable dans l'une des cinq enseignes locales commune (Le Traiteur de la Sommerau a fait savoir qu'il n'acceptait plus les bons-cadeau compte tenu de la procédure (pourtant identique pour tous les fournisseurs de la commune) pour le paiement). :
 - o Restaurant Des Vosges Birkenwald
 - o Restaurant Au Chasseur Birkenwald
 - o Restaurant Ma Passion Salenthal
 - o Traiteur Thanh Singrist
 - o Traiteur DUC Florian à Singrist

pour les personnes qui ne souhaitent pas participer au repas.

Les crédits nécessaires (pour les deux prestations) seront prévus au budget primitif 2023 (article 6232 - fêtes et cérémonies).

Pour : 13

Contre : 8 (contre le principe des bons) - AUER Maurice, BRUNNER Bruno, FRIEDRICH Jean- Louis, GUNTNER Patricia, GUTH Julien, HEIM Claude, JAEGER Jacqueline, SCHALL Véronique

Abstention : 0

DCM 2023-10 : Urbanisme - Informations

Point 10

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'ALLENWILLER - Rapporteur : JAEGER Jacqueline

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
Déclarations préalables				
M. SCHNEIDER Marc	1 rue de Jetterswiller	DP06700422R0076	Construction d'un abri de jardin	REFUS le 06/12/2022
M. SCHNEIDER Marc	1 rue de Jetterswiller	DP06700422R0082	Construction d'un abri de jardin	ACCORD le 05/01/2023
SCI DES FONTAINES	43 rue Principale	DP06700423R0002	Changement des portes d'entrée	ACCORD le 20/01/2023
M. BASTIAN Robert	1 rue de Salenthal	DP06700423R0004	Remplacement des tuiles	ACCORD le 31/01/2023
M. BASTIAN Robert	2 rue Principale	DP06700423R0005	Remplacement des menuiseries	ACCORD le 31/01/2023

<u>Certificat d'urbanisme</u>				
Maître GIROUD	10 rue de Romanswiller	CU06700422R0022	En vue d'une vente	SIMPLE INFORMATION le 29/11/2022
Maître CRIQUI - MARX	33 rue Principale	CU06700423R0001	En vue d'une vente	SIMPLE INFORMATION le 10/01/2023

Commune-déléguée de BIRKENWALD - Rapporteur : HEIM Claude

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				
M. RING Mathieu	10 A rue du Heidenkopf	DP06700422R0024	Installation d'une pergola bioclimatique	ACCORD le 19/12/2022
M. BIGAY Nicolas	2 rue des Champs	DO06700422R0068	Construction d'un abri de jardin et poulailler	Rejet - non complétude du dossier Le 31/01/2023
<u>Certificat d'urbanisme</u>				
Maître NONNENMACHER	32 Chemin de l'Etang	CU06700422R0023	En vue d'une vente	SIMPLE INFORMATION le 29/11/2022
<u>Permis d'aménager</u>				
Mme STENGEL Karine	Rue des Jardins	PA06700421R0002 M01	Création d'un lotissement (modification du redevable des frais de branchements)	ACCORD le 03/02/2023

Commune-déléguée de SALENTHAL - Rapporteur : AUER Maurice

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				
M. BOCK Rémy	9 rue des Jardins	DP06700422R0070	Ravalement des façades	Rejet - non complétude du dossier Le 31/01/2023
<u>Certificat d'urbanisme</u>				
Maître KLEIN Emilie	Rue de Singrist	CU06700423R0002	En vue d'une vente	SIMPLE INFORMATION le 10/01/2023

Commune-déléguée de SINGRIST- Rapporteur : PAULEN René

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				
M. PERICHAUD Patrick	3 rue de Gal Leclerc	DP06700422R0071	Ravalement des façades	ACCORD TACITE le 06/12/2022

M. PAULEN RENE	4 rue des Jardins	DP06700422R0080	Déplacement des panneaux photovoltaïques	ACCORD le 16/12/2022
HASE FEUERHAUS	33 rue du Général Leclerc	DP06700422R0081	Travaux sur construction existante recevant du public	ACCORD le 12/01/2023
M. STERIJA Alexandre	15 rue du 21 Novembre	DP06700422R0083	Construction d'une piscine et d'un abri de jardin	ACCORD le 31/01/2023
Permis de construire				
M. FRIEDRICH Bernard	31 rue du 21 Novembre	PC06700422R0017	Construction d'une maison individuelle	ACCORD TACITE le 31/01/2023

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de ces communications.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2023-11 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Point 11

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
16/11/2022	2022/05	Parcelle 304 – Section 01 Allenwiller – 10 rue de Romanswiller	Pas de préemption
18/11/2022	2022/06	Parcelle 233 – Section 03 Birkenwald – 32 Chemin de l'Etang	Pas de préemption
07/12/2022	2022/07	Parcelle 379 – Section 01 Birkenwald – 12 rue de la Tuilerie	Pas de préemption
03/01/2023	2023/01	Parcelle 196 – Section 02 Allenwiller - 33 rue Principale	Pas de préemption
03/01/2023	2023/02	Parcelle 309 – Section 04 Salenthal - rue de Singrist	Pas de préemption
13/01/2023	2023/03	Parcelle 311 – Section 04 Salenthal - rue de Singrist	Pas de préemption
25/01/2023	2023/04	Parcelle 18 -19 – Section AH Singrist – 7, rue du Gal Leclerc	Pas de préemption

30/01/2023	2023/05	Parcelle 394-397 – Section 01 Birkenwald – Rue des jardins	Pas de préemption
06/02/2023	2023/06	Parcelle 265 – Section AA Singrist – 23 rue du 22 novembre	Pas de préemption

2) Marchés

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseurs	Montant € HT
Mission contrôle technique – Extension et réhabilitation du bâtiment PADA	DEKRA Industriel	8 200,-
Remplacement de la motorisation et des cartes – Elévateur Salle et Mairie de Birkenwald	AMS de Wiwersheim	2 965,07
Décapage par aérogommage des portes des églises de Allenwiller, Birkenwald et Singrist	ECO Gommage de Herrlisheim	1 410,-

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal rend acte de la communication de ces informations.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2023-12 : Informations Diverses

Point 12

- Mme BART-HECKENBENNER et M. PAULEN proposent au maire d'organiser en 2024 une cérémonie des vœux
- M. PAULEN souhaite que les conseillers réfléchissent à des propositions de nom à donner à la place aménagée à Allenwiller (ancienne salle des fêtes)
- M. PAULEN fait part des difficultés rencontrées pour la mise en place de la piste cyclable entre Romanswiller et Saverne (ComCom Pays de Saverne) (accès exploitants agricoles) et souhaiterait avoir des renseignements sur l'organisation d'un remembrement
- Mme HUFSCMITT souhaite réagir suite à la parution de la Gazette 2022 :
 - Tout d'abord elle a salué le côté positif, agréable et esthétique de la publication
 - Par contre, en ce qui concerne l'article p7 « projet de micro crèche avorté », elle veut un démenti en ce sens que « l'opposition n'a jamais été associée à cette pétition. Personne de l'opposition n'est à l'initiative de cette pétition ».
 - En outre, elle ne comprend pas l'intérêt de faire figurer (p17) les recours (d'ailleurs il en manque un). Pour elle, ce n'est pas un bulletin d'information mais un bulletin de propagande.

Mme GUNTHNER répond que les habitants ont, également, le droit d'avoir ce genre d'information.

M. LORENTZ précise que c'est lui le directeur de la publication et qu'à ce titre, il assume le contenu de la « Gazette »

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

Pour : unanimité

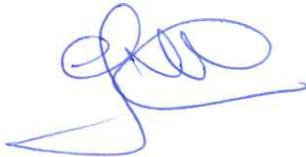
Contre :

Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20H40.

Il invite les conseillers à une présentation faite par Mme Denise HEILBRONN, Association « Au-delà des racines » sur les réalisations et projets de forêts sanctuaires (en France ou à l'étranger), afin que la commune puisse se positionner, d'ici quelques semaines, sur un éventuel projet similaire.

Les secrétaires de séance
GUTH Julien



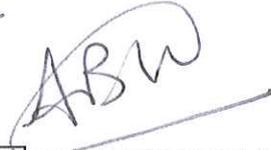
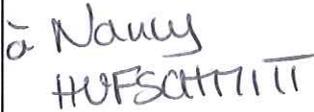
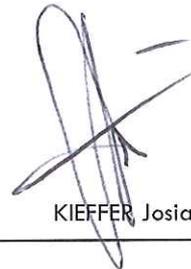
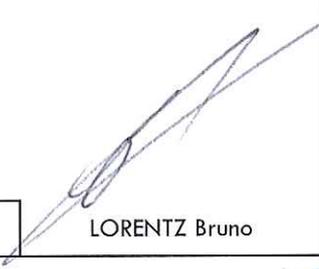
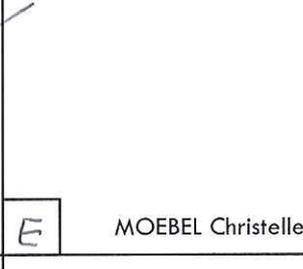
Le Maire
Bruno LORENTZ



KALCK Pascale



CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMERAU
LISTE DE PRESENCE
SÉANCE DU 09 FEVRIER 2023

 ANDRES Jean Jacques	 ANTONI Cathy	 AUER Maurice	 BART-HECKENBENNER Aurélie
 BRUNNER Bruno	<input type="checkbox"/> P  DE LA HOGUE Arnaud	<input type="checkbox"/> P  FRIEDERICH Vanessa	 FRIEDRICH Jean-Louis
 GUNTNER Patricia	 GUTH Julien	 HEIM Claude	 HUFSCHMITT Nancy
 JAEGER Jacqueline	<input type="checkbox"/> E  JOCQUEL Julien	 KIEFFER Josiane	 LORENTZ Béatrice
 LORENTZ Bruno	<input type="checkbox"/> E  MOEBEL Christelle	<input type="checkbox"/> P  OSTERMANN Céline	 PAULEN René
 RENAULT Stéphane	 ROTH Larissa	 SCHALL Véronique	

